

Premiers constats :

## Conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les conditions de migration dans les Alpes-Maritimes

Lysandre Besier

Mariame El Himer

pour

### L'Observatoire des Migrations dans les Alpes Maritimes

[Observatoire des migrations \(06\) | Les Alpes-Maritimes, nouveau laboratoire des migrations \(hypotheses.org\)](#)

L'agression de Moussa Balde suivie de son suicide le 23 mai 2021 à Vintimille est un exemple récent de la recrudescence de la violence envers les migrants. Ce cas témoigne des situations discriminatoires auxquelles les personnes en migration font face quotidiennement. Un climat qui s'ajoute à la rudesse des conditions de vie ou de « survie » aux abords de la frontière franco-italienne. Les premiers résultats de nos observations semblent montrer une accentuation de la vulnérabilité au cours du contexte actuel de crise sanitaire. Le 31 juillet 2020, en pleine crise sanitaire et sur décision préfectorale, s'est effectuée la fermeture du camp de transit géré par la Croix Rouge à Vintimille. Le camp permettait aux migrants de manger, se laver, d'avoir accès aux soins médicaux et constituait un point d'information sur le droit d'asile. Cette fermeture a entraîné une dégradation des conditions de vie des migrants déjà fortement vulnérabilisés par leur parcours migratoire : ils se sont retrouvés à la rue pendant la crise sanitaire et ont été exposés plus que la population générale au virus. La pandémie de Covid-19 a agi comme un révélateur des conditions dégradées auxquelles sont confrontées les personnes en migration et s'inscrit dans un contexte de plusieurs années de renforcement des politiques migratoires suite à la mise en place de l'état d'urgence en 2015.

Aujourd'hui, les résultats de nos premières observations montrent que la mise en place de l'état d'urgence sanitaire a renforcé la précarité des personnes en migration. Grâce à notre travail d'observation à la frontière franco-italienne et au recueil de nombreux témoignages d'associations d'aide aux migrants qui agissent dans les Alpes Maritimes, nous avons pu établir un premier constat dont nous allons vous exposer les principaux points.

#### **1. La mise en suspens des administrations et institutions**

Si toute la population a pu être affectée par les complications administratives liées à l'instauration des dispositifs de confinement, la fermeture de la préfecture des Alpes Maritimes au cours du confinement, en mars 2020, a eu des conséquences délétères en termes de respect des droits fondamentaux des personnes exilées. En pleine crise sanitaire, certaines institutions comme l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ou la Préfecture chargée du renouvellement des titres de séjour, ont interrompu leurs permanences téléphoniques et ont fermé l'accès au public. Le

ralentissement des services administratifs a eu un fort impact sur l'accès aux droits sociaux des personnes migrantes, qui se sont retrouvées en situation de précarité ne pouvant plus travailler ou prétendre au renouvellement de leur récépissé justifiant d'une situation régulière sur le territoire français. La gestion de la crise sanitaire a fait émerger des faiblesses systémiques déjà existantes et qui s'accroissent au fil du temps. L'ensemble de ces éléments a contribué au renforcement de la précarité des personnes exilées. D'après les chiffres du ministère de l'Intérieur, les premières demandes déposées au guichet unique en 2020 (81 669) enregistrent une baisse de 41,0% par rapport à l'année 2019. La préfecture des Alpes-Maritimes était déjà connue pour sa politique de non-accueil mais cette régression importante peut s'expliquer par la crise sanitaire du Covid-19, par l'impact des mesures de confinement sur les activités des guichets et sur la mobilité des personnes étrangères. D'autre part, les adaptations aux restrictions sanitaires comme la réception du public uniquement sur rendez-vous ou la mise en place de la dématérialisation des démarches administratives ont eu des répercussions immédiates pour des personnes qui ne disposent pas d'équipements informatiques ou d'accès au numérique. Le premier confinement apparaît dans nos entretiens comme ayant eu les répercussions les plus négatives en termes de droits humains.

**Tableau 1. Evolution des demandes d'asile en France**

	2018	2019	2020 prov
<b>Premières demandes formulées en GUDA (A)</b>	<b>126 671</b>	<b>138 420</b>	<b>81 669</b>
<i>dont majeurs</i>	<i>102 100</i>	<i>105 904</i>	<i>62 067</i>
dont : procédure normale ou accélérée <sup>1</sup>	92 329	103 137	64 218
procédure Dublin <sup>2</sup>	34 302	35 228	17 451
<b>Réexamens<sup>3</sup> en GUDA (B)</b>	<b>11 178</b>	<b>12 863</b>	<b>11 757</b>
<b>Total des demandes formulées en GUDA (A) + (B)</b>	<b>137 849</b>	<b>151 283</b>	<b>93 426</b>
<b>Autres demandes<sup>4</sup> hors GUDA (C)</b>	<b>24 791</b>	<b>26 539</b>	<b>22 462</b>
Dossiers relevant de l'Ofpra (A + B) hors Dublin + (C)	127 552	141 501	97 662
<i>dont majeurs relevant de l'Ofpra</i>	<i>101 371</i>	<i>108 020</i>	<i>76 964</i>

Champ : France entière ;

Source : Ministère de l'Intérieur SI-Asile (chiffres arrêtés au 31 décembre 2020)

	2018	2019	2020
<b>Total des demandes d'asile enregistrées à l'Ofpra</b>	<b>123 625</b>	<b>132 826</b>	<b>95 584</b>
<b>Décisions OFPRA (hors mineurs accompagnants)</b>	<b>93 598</b>	<b>95 400</b>	<b>70 036</b>
<i>dont attribution de l'asile (E)</i>	<i>24 613</i>	<i>22 295</i>	<i>13 864</i>
<i>dont protection subsidiaire (e)</i>	<i>10 572</i>	<i>8 211</i>	<i>5 978</i>
Recours reçus par la CNDA	58 671	59 091	46 043
<b>Décisions CNDA (hors mineurs accompagnants)<sup>5</sup></b>	<b>47 314</b>	<b>66 464</b>	<b>42 025</b>
<i>dont annulations (F)</i>	<i>8 717</i>	<i>13 980</i>	<i>10 254</i>
<i>dont protection subsidiaire (f)</i>	<i>2 703</i>	<i>4 643</i>	<i>4 138</i>
<b>Total attribution de l'asile (E)+(F)</b>	<b>33 330</b>	<b>36 275</b>	<b>24 118</b>
<i>dont protection subsidiaire (e) + (f)</i>	<i>13 275</i>	<i>12 854</i>	<i>10 116</i>

Champ : France entière, Sources : OFPRA ; CNDA : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/>

## 2. Le renforcement des frontières nationales

Les premiers résultats de notre observation ont montré un renforcement de la logique de tri des personnes à la frontière franco-italienne, qui existait déjà mais qui s'est intensifiée du fait du contexte sanitaire. Ce renforcement des frontières nationales se manifeste par une recrudescence des contrôles et par des refoulements à la frontière plus fréquents, ainsi que par un climat tendu et

des formes de pression de la part de la police, notamment pendant les périodes de confinements et de couvre-feu. L'utilisation du test PCR comme motif pour refuser l'accès sur le territoire à toutes les personnes amenées à passer la frontière constitue un outil de contrôle sanitaire qui s'ajoute au contrôle migratoire déjà présent à la frontière franco-italienne. Le franchissement de la frontière par les migrants et par les membres des associations qui leur apportent une aide humanitaire est perturbé par des changements fréquents dans les réglementations concernant les documents à présenter à la frontière. Cette situation entraîne une confusion qui constitue une marge de manœuvre pour les autorités publiques. Le contexte sanitaire est venu renforcer une situation préexistante depuis l'instauration de l'état d'urgence sécuritaire suite aux attentats du 13 novembre 2015. Les autorités françaises ont aussi continué à refouler des personnes migrantes, notamment vers l'Italie, même lorsque le pays était l'un des épicentres de la pandémie. Il est important de rappeler que pour ces migrants qui fuient des situations invivables dans leur pays d'origine, le renforcement des contrôles aux frontières ne constitue qu'une entrave supplémentaire dans un parcours migratoire qui s'étend souvent sur plusieurs mois voire plusieurs années. Néanmoins, le passage de la frontière continue parce que celui-ci relève de la survie, au risque d'emprunter des voies plus dangereuses ou à faire appel à des passeurs dont l'activité et les prix s'accroissent avec les contrôles aux frontières.

### **3. Une situation alarmante dans les centres de rétention**

L'enfermement dans les centres de rétention qui précède l'expulsion des personnes étrangères a été détourné dans le contexte sanitaire. A cause de la fermeture des frontières et de la suspension des vols, les expulsions ont été difficiles à mettre en œuvre. Le gouvernement a donc affrété plusieurs vols avec l'assistance de l'agence Frontex, ceci malgré les recommandations de l'OMS visant à limiter l'exportation du virus. Les centres de rétention ont été maintenus ouverts et les personnes enfermées n'ont pas été libérées, malgré les demandes d'associations de droits de l'homme. Les conditions sanitaires n'y étaient pourtant pas assurées et plusieurs clusters y ont été décelés tout au long de l'année. Nous retrouvons une situation similaire dans les postes de police à la frontière de Menton, où des dizaines de migrants sont détenus dans des locaux exigus, sans la possibilité de respecter les mesures sanitaires ou d'avoir du gel hydroalcoolique.

### **4. Une entrave à la « liberté associative »**

Les associations d'aide aux migrants nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à aux difficultés rencontrées à la frontière franco-italienne dans leurs activités d'observation et d'aide humanitaire. Elles évoquent des difficultés de gestion d'activité qui vont à l'encontre des restrictions sanitaires mises en place, et qui viennent s'ajouter à un climat "tendu" et "décourageant" qui est vécu par les bénévoles devant franchir la frontière. Un climat qui est instauré par les contrôles d'identité répétés et par les pressions de la police vis-à-vis des bénévoles et des associations, qui mentionnent des difficultés de communication avec les représentants de la police aux frontières. Pour ce qui concerne les pratiques de refoulement à l'entrée du territoire français et l'intensification des

contrôles frontaliers, nous avons été informés que le contexte sanitaire a été utilisé comme un prétexte pour empêcher la signature des documents dans le cas d'un refus d'entrée sur le territoire français, ce qui constitue une irrégularité de la procédure et une violation des droits des migrants.

## **5. Des conséquences psychologiques importantes**

Les différentes périodes de confinement ont eu des conséquences psychologiques importantes pour les personnes en migration. La peur a été le sentiment prédominant durant cette période difficile : La promiscuité et la vulnérabilité se sont associées à la peur du virus et le risque constant des contrôles policiers, qui étaient renforcés pendant le confinement et le couvre-feu. Les conditions d'hébergement précaires, le manque de nourriture et l'absence de relations sociales ont participé au renforcement de la fragilité mentale et physique des migrants. Le parcours migratoire et l'exil sont déjà sources de traumatismes, mais nos premières observations ont mis en lumière la détresse supplémentaire provoquée par l'isolement liés à la pandémie de Covid. Les restrictions sanitaires mises en place ont eu des conséquences graves sur la santé des migrants. L'étude ECHO publiée en 2020 a étudié les perceptions et les impacts de l'épidémie liée à la Covid-19 chez les personnes en situation de précarité dans des centres d'hébergement. Sur 478 personnes ayant participé à l'enquête, « (89 %) étaient nés à l'étranger, parmi lesquels 59 % étaient originaires d'Afrique subsaharienne (47 %), 26 % de Méditerranée orientale et 13 % d'Europe ». Celle-ci souligne l'impact du confinement sur la santé mentale des personnes migrantes : 28% témoignent de symptômes de dépression. Le confinement a aggravé la situation socio-économique des étrangers, entraînant la perte d'emploi pour 56% des personnes, parmi lesquelles 40% déclarent « des difficultés pour se nourrir (manque d'argent, associations alimentaires fermées...) » Des chiffres qui s'appliquent également dans le domaine administratif : 74% des participants se préoccupent « du retard pris dans leurs démarches administratives (titre de séjour, droits au chômage, couverture médicale...) ». Le Directeur général de l'OIM a aussi alerté l'ensemble des États concernant la santé mentale des migrants et l'accès inégal aux soins de santé mentale : le stress du confinement, la perte d'emploi, la stigmatisation et la xénophobie ont indéniablement eu un impact sur la santé mentale des migrants et contribuent à la dégradation générale de leur état de santé physique et psychiques. Plusieurs associations ont alerté les institutions publiques sur l'aggravation de la situation des migrants et sur le manque de suivi psychologique disponible. Face à des besoins décuplés par la crise sanitaire, certaines de ses associations ont entrepris la mise en place de suivi en collaboration avec des professionnels. Nos premiers résultats témoignent d'un manque d'accueil médico-psychologique post-traumatique (pour des personnes qui ont subi des actes de torture, esclavage, viols, prison, etc.) renforcé par les multiples conséquences du Covid

Aujourd'hui, les résultats de nos premières observations montrent que la mise en place de l'état d'urgence sanitaire a renforcé la précarité des personnes en migration. Les associations font état de situations parfois anticonstitutionnelles et allant à l'encontre des conditions prévues par la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants. Cette enquête s'inscrit dans une volonté de dresser un état de la situation sur ces problématiques complexes et invite à déployer des actions concrètes afin d'offrir des conditions d'accueil dignes et en accord avec les droits de l'Homme.

## **Bibliographie**

La Cimade, « *Derrière les chiffres 2020, la poursuite d'une politique migratoire restrictive pendant la pandémie* » Publié le 22 janvier 2021 sur <https://www.lacimade.org/presse/reponse-aux-chiffres-du-mi-%E2%80%AF/>

La Cimade, « *Enfermement en rétention malgré la situation sanitaire et des frontières fermées aux expulsions* », Publié le 6 novembre 2020 sur <https://www.lacimade.org/enfermement-en-retention-malgre-la-situation-sanitaire-et-des-frontieres-fermees-aux-expulsions/>

Longchamps C, Ducarroz S, Crouzet L, El Aarbaoui T, Allaire C, Colleville AC, et al. « *Connaissances, attitudes et pratiques liées à l'épidémie de Covid-19 et son impact chez les personnes en situation de précarité vivant en centre d'hébergement en France : premiers résultats de l'étude ECHO* » Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, 2021. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/Cov\\_1/2021\\_Cov\\_1\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/Cov_1/2021_Cov_1_1.html)

Ministère de l'Intérieur « *Chiffres-clés, séjour, visas, éloignements, asile, accès à la nationalité* » publié le 21 janvier 2021 sur <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>

Nice Matin, « *Le camp de migrants de la Croix-Rouge en cours de démantèlement à Vintimille* » Publié le 03/08/2020 sur <https://www.nicematin.com/vie-locale/le-camp-de-migrants-de-la-croix-rouge-en-cours-de-demantelement-a-vintimille-549750>

Oberti C. « *Roué de coups à Vintimille, un Guinéen de 23 ans se suicide* », InfoMigrants, Publié le 24/05/2021 sur <https://www.infomigrants.net/fr/post/32461/roue-de-coups-a-vintimille-un-guineen-de-23-ans-se-suicide>